

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180629-DEL_18_06_27_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2018

Affichage : 29/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation 21 juin 2018
Date d'affichage 21 juin 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 16 (+ 11 pouvoirs)
votants 27

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mme Sylvie FAVRET

Excusés : M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Thierry BODIN), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné Pascal LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Mme Sylvie FAVRET), M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un bordereau d'admission en non-valeur :

- o Bordereau du 08/06/2018 – Réf : 2966410533 : 4 395,85 € TTC

Ceux-ci correspondent à des titres qui ont été émis de 2009 à 2018 et pour lesquels aucun règlement n'a été effectué.

Afin d'apurer ces titres, il conviendrait de les admettre en non valeur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 contre – 0 abstention),

Décide, conformément au bordereau annexé, d'admettre en non-valeur la somme de 4 395,85 € TTC et de la porter à l'article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU